

**Le dépôt des comptes annuels à la Banque nationale
de Belgique :**

***Le dépôt des comptes annuels des
ASBL
et les produits de la Centrale des bilans***

Vinciane Hendrichs
Centrale des bilans

Tournai, le 25 janvier 2007

Quels changements dans le dépôt des comptes annuels:

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL
2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL

- § Nouvelles dispositions comptables
- § Critères de taille
- § Dépôt des comptes annuels
- § Documentation

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL: *Nouvelles dispositions comptables*

∅ Lois et arrêtés royaux :

- Loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002
- Arrêté royal du 2 avril 2003 (entrée en vigueur de la nouvelle législation)
- Arrêté royal du 26 juin 2003 (petites ASBL et fondations)
- Arrêté royal du 19 décembre 2003 (grandes ASBL et fondations)
- Arrêté royal du 8 décembre 2004 (prorogation d'un an du délai d'entrée en vigueur)

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL: *Nouvelles dispositions comptables*

∅ Champ d'application :

- ASBL belges
- Fondations privées
- ASBL étrangères (pour ce qui concerne l'ensemble de leurs opérations en Belgique)

∅ Nouvelles dispositions comptables :

- Tenue d'une comptabilité (au minimum) simplifiée
- Etablissement et dépôt de comptes annuels
- Etablissement d'un budget

∅ Délai d'application:

- Application immédiate aux ASBL et fondations créées à partir du 01/01/2004.
- Délai de 2 ans accordé aux ASBL et fondations créées avant 2004

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Critères de taille

Tableau synthétique: au moins 2 des 3 critères

Critères	Grande	Très grande
nombre d'ETP	5	50 <u>100</u>
Total bilantaire	1.000.000 €	3.125.000 €
Recettes autres qu'exceptionnelles	250.000 €	6.250.000 €

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Dépôt des comptes annuels

∅ Lieu de dépôt:

q A la Centrale des bilans de la **Banque nationale de Belgique**:

§ **Grandes** => Schéma **abrégé** pour ASBL et fondations

§ **Très grandes** => Schéma **complet** pour ASBL et fondations préalablement contrôlés par un commissaire de l'IRE.

q Au greffe du **tribunal de commerce**

§ **Petites**

N.B. Les petites ASBL et fondations qui occupent en moyenne **20 personnes** en équivalents temps-plein (ETP) doivent remplir un bilan social et déposer celui-ci à la BNB.

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Dépôt des comptes annuels

- ∅ Support de dépôt à la BNB :
 - ∅ Sur **papier** en 2006 et 2007
 - ∅ Par **internet** à partir d'**avril 2008** ou sur papier

- ∅ Frais de dépôt à la BNB :
 - ∅ **Associations excl. fonds de pension:**
 - Quel que soit le schéma: **€ 129,28**
 - Dépôt rectificatif **gratuit**
 - ∅ **Fonds de pension:**
 - Grand fonds de pension: **€ 417,40**
 - Petit fonds de pension: **€ 192,34**
 - Dépôt rectificatif: **€ 62,56**

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Dépôt des comptes annuels

q Unité de dépôt :

§ Les schémas **abrégés** sont exprimés en **euros**, sans décimales

§ Les schémas **complets** sont exprimés en **milliers d'euros**, sans décimale



A partir d'avril 2008, les comptes quel que soit le schéma devront être établis en **euros**.

q Délai de dépôt :

§ **7 mois** après la **clôture** de l'exercice et **30 jours** après l'**approbation** des comptes annuels

q par l'**assemblée générale** en ce qui concerne les ASBL,

q par le **conseil d'administration** en ce qui concerne les fondations privées.

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Dépôt des comptes annuels

Exceptions: Les entités soumises à une législation particulière jugée équivalente aux nouvelles dispositions comptables des ASBL et fondations.

- ∅ *La Commission des Normes comptables a publié un projet de recommandations relatives à l'équivalence des règles en matière de comptabilité et de comptes annuels imposées par des réglementations sectorielles avec les dispositions de droit commun en matière de comptabilité et de comptes annuels pour les ASBL, AISBL et fondations. 23/08/2006 www.cnc-cbn.be*

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Dépôt des comptes annuels

Conséquences pour les ASBL et fondations en cas de non-dépôt ou de dépôt tardif

q **Dissolution judiciaire**

Le tribunal de commerce peut, à la demande de tout tiers intéressé ou du ministère public et sous réserve d'une régularisation intervenue en cours de procédure, prononcer la **dissolution** d'une ASBL ou fondation qui, pour trois exercices consécutifs, n'a pas respecté l'obligation de déposer ses comptes annuels.

q **Irrecevabilité des actions en justice**

La loi prévoit la suspension de toute action intentée par une association ou fondation en cas d'omission de certaines publications dont celle relative aux comptes annuels. L'action sera déclarée **irrecevable** si l'association ou fondation ne s'acquitte pas de ses obligations dans le délai fixé par le juge.

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL: *Dépôt des comptes annuels*

Ø Contrôles arithmétiques et logiques

Les comptes annuels des ASBL et fondations établis selon les schémas abrégé ou complet pour associations sans but lucratif et fondations sont soumis à des contrôles arithmétiques et logiques.

Ces contrôles sont constitués d'équations assez semblables à celles valables pour les comptes annuels des entreprises.

Ä Ceux-ci ont été publiés au **Moniteur belge du 5 septembre 2005**.
[C - 2005/03638)

1. Le dépôt des comptes annuels des ASBL:

Documentation

§ BNB

- q Site internet: www.centraledesbilans.be
- q e-mail: centraledesbilans@nbb.be
- q tél: +32 2 221 30 01
- q fax: +32 2 221 32 66

§ Commission des Normes comptables

§ Brochure du SPF Justice

Le SPF Justice publie sur son site Internet deux brochures concernant le nouveau régime comptable: une brochure pour les petites ASBL et une brochure pour les grandes et très grandes ASBL. Ces brochures sont accessibles à partir du [site Internet du SPF Justice](#) (Rubrique "Information" - sous-rubrique "Publications").

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

1. Des informations sur le dépôt des comptes annuels par internet: www.centraledesbilans.be, onglet "*Dépôt via Internet*"
2. Des informations sur XBRL à l'adresse internet: www.xbrl.be
En cliquant sur "*Taxonomie*", vous y trouverez:
 - § la notice explicative de la **taxonomie** XBRL des comptes annuels normalisés
 - § le **modèle de présentation XBRL de comptes annuels**
 - § le **protocole technique**
3. Des informations sur les ASBL: www.centraledesbilans.be, onglet "*Dépôt des comptes annuels*"
4. Les comptes annuels déposés: www.centraledesbilans.be, onglet "*Consultation des comptes annuels*"

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

5. Des informations sur les normes comptables internationales: www.centraledesbilans.be, onglet "**IAS/IFRS**"

Vous y trouverez:

- § le **modèle IAS/IFRS**
- § la liste des **comptes consolidés établis selon les normes IAS/IFRS**
- § les **règlements de la Commission Européenne** portant adoption de certaines normes IAS/IFRS.
- § le **lien vers Eurostat - Accounting & Statistics**: L'instauration des normes IAS/IFRS aura une incidence sur plusieurs domaines de la statistique: comptes nationaux, balance des paiements, statistiques monétaires et bancaires, etc. Dès lors, Eurostat a pris l'initiative, en 2000, de lancer un projet s'articulant autour de la comptabilité et des statistiques ("Accounting and Statistics")

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

Modèle IAS/IFRS

Comptes annuels consolidés d'Indaver

ACTIFS

	Paragraphe IAS/IFRS	Tag XBRL	Milliers	
			Exercice	Exercice précédent
I. ACTIFS NON-COURANTS	1.51	XBRL		
1. Immobilisations corporelles	1.68.a	XBRL		
1.1. Immobilisations corporelles en cours de production		XBRL		
1.2. Terrains et constructions	16.37.b			
1.3. Installations, machines et outillage	16.73	XBRL		
1.4. Véhicules à moteur	16.73, 16.37.f	XBRL		
1.5. Matériel informatique	CP	XBRL		
1.6. Agencements et accessoires	16.73, 16.37.g	XBRL		
1.7. Améliorations apportées à des propriétés louées (à bail)	16.73	XBRL		
1.8. Autres immobilisations corporelles	16.73	XBRL		
2. Immeubles de placement	1.68.b	XBRL		
3. Immobilisations incorporelles dont goodwill	1.68.c	XBRL		
	CP	XBRL		
4. Actifs biologiques	1.68.f, 41.39	XBRL		
5. Participations dans des entités liées				
5.1. Participations dans des filiales, au coût historique	27.37.a	XBRL		
5.2. Participations dans des entreprises associées, au coût historique	27.37.a	XBRL		
5.3. Participations dans des coentreprises, au coût historique	27.37.a	XBRL		
5.4. Participations mises en équivalence	1.68.e	XBRL		
6. Actifs d'impôt différé	1.68.n, 12.81.g.i	XBRL		
7. Autres actifs financiers non-courants	1.68.d	XBRL		
8. Actifs de couverture (non-courants)	1.69	XBRL		
9. Clients et autres débiteurs (non-courants)	1.68.h	XBRL		
10. Autres actifs non-courants dont paiements d'avance (non-courants) dont surplus résultant des avantages postérieurs à l'emploi	CP 1.75.b 19.58	XBRL		

ACTIVA

Gase Code		In DUZENDEN EURO	
		31/12/2005	31/12/2004
	I. VASTE ACTIVA	288.021	269.047
A01000	1. Materiele vaste activa	232.859	212.788
A01100	1.1. Materiele vaste activa in aanbouw	6.118	31.217
A01200	1.2. Terreinen en gebouwen	26.327	29.186
A01300	1.3. Installaties, machines en uitrusting	196.700	146.683
A01400	1.4. Meubilair, kantoorinrichting, voorwerpen	5.506	5.565
A01500	1.6. Verbeteringen aangebracht aan goederend bezit		
A01700	1.7. Overige materiele vaste activa	311	137
A02000	2. Vastgoedbelastingen		
A03000	3. Immateriele vaste activa	22.553	22.239
A03100	3.1. Goodwill	16.412	18.143
A03200	3.2. Overige immateriele vaste activa	6.151	4.096
A08000	8. Deelnemingen gewaardeerd volgens de vermogensmutatie-methode	19.253	17.972
A09000	9. Uitgestelde belastingvorderingen	684	1.223
A10000	10. Overige financiële vaste activa	22.460	14.305
A10100	10.1. Aandelen	2.000	319
A10200	10.2. Effecten, anders dan aandelen		
A10300	10.3. Leningen	20.388	14.189
A10310	10.3.1. Leningen in verbonden partijen	20.349	14.135
A10320	10.3.2. Overige leningen	50	50
A10400	10.4. Overige financiële vaste activa		
A11000	11. Afdekkingsactiva (vast deel)		
A12000	12. Handelsvorderingen en overige vorderingen (vast deel)	98	820
A12100	12.1. Geïndividueerd die beperkt zijn in hun gebruik		
A12200	12.2. Overschot uit handel van vorderingen na uitbesteding		
A12300	12.3. Overige handelsvorderingen en overige vorderingen (vast deel)	98	820
A13000	13. Over te dragen kaspen (vast deel)		

Version 2.0

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

6. Des statistiques: www.centraledesbilans.be, onglet "*Tous les produits*"

Vous y trouverez:

- ü des **statistiques par secteur et par forme juridique**:
 - § les statistiques de la dernière année sont disponibles **gratuitement** online
 - § les statistiques quinquennales sont sur le CD statistiques

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Centrale des Bilans

GLOBALISATION DES COMPTES ANNUELS

Exercice 2004 Regroupement : PU220 Industries de l'énergie et de l'eau

NACE BEL : + 10^A + 11^A + 12^A + 23^A + 40^A + 41^A

P. 1

Codes	MONTANTS			NOMBRE D'ENTR.	
	Complet	Abrégé	Total	Comp.	Abr.
1. - - - - BILAN APRES REPARTITION - - - - - < < < < Montants en milliers d'EUR > > > >					
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES 20/28	63.357.285	216.004	63.573.289	109	95
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT 20	252.025	244	252.269	10	21
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 21	1.535.934	5.703	1.541.637	48	21
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 22/27	20.991.236	98.636	21.079.872	96	81
A. Terrains et constructions 22	2.598.018	22.237	2.620.255	75	39
B. Installations, machines et outillage 23	17.067.150	63.134	17.130.284	85	63
C. Mobilier et matériel roulant 24	161.316	1.001	162.317	72	62
D. Location-financement et droits similaires 25	160.274	543	160.817	9	10
E. Autres immobilisations corporelles 26	29.002	298	29.300	32	12
F. Immobilisations en cours et acomptes versés 27	975.478	624	976.100	35	4
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 28	40.570.090	121.420	40.691.510	80	40
A. Entreprises liées 280/1	35.345.785	*	*	31	*
1. Participations 280	36.222.015	*	*	30	*
2. Créances 281	123.771	*	*	4	*
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 282/3	2.993.923	*	*	32	*
1. Participations 282	2.419.575	*	*	32	*
2. Créances 283	574.348	*	*	2	*

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

6. Des statistiques: www.centraledesbilans.be, onglet "*Tous les produits*"

Vous y trouverez:

ü le dossier d'entreprise

conçu pour comparer la situation financière d'une entreprise avec celle du secteur d'activité dans lequel elle est active. Il contient une synthèse des informations comptables et financières issues des comptes annuels normalisés de l'entreprise sur trois exercices, complétée par une comparaison avec les chiffres des entreprises actives dans le même secteur d'activité.

Il est composé de cinq parties:

- § les données signalétiques de l'entreprise
- § la synthèse des principales composantes des comptes annuels (y compris le bilan social)
- § la comparaison des ratios de l'entreprise avec ceux du secteur économique dont elle fait partie
- § la présentation des flux de ressources et emplois
- § une liste d'entreprises du secteur économique dont l'entreprise relève.

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

Numéro d'entreprise : 0400.902.582

4.3. Exercice 2004

Secteur : DE742A Services techniques

NACE-BEL : 74302 Autres essais et analyses techniques

Nature du schéma : Complet

Intitulé des ratios	Ratios de l'entreprise	Position (x) des ratios de l'entreprise par rapport aux quartiles de son secteur #							Nombre d'entreprises
			Q1 *		Q2 * (médiane)		Q3 *		
1. Marge brute sur ventes (%)	5,2		0,3	x	7,4		15,1		240
2. Marge nette sur ventes (%)	5,4		-1,0		4,8	x	10,8		238
3. Taux de valeur ajoutée (%)	69,3		24,2		44,8		86,5	x	241
4. Valeur ajoutée par personne occupée (unité d'EUR)	124.923		58.601		70.074		96.830	x	212
5. Valeur ajoutée / Immobilisations corporelles brutes (%)	76,1		52,0	x	156,0		488,5		227
6. Frais de personnel / Valeur ajoutée (%)	92,2		69,2		81,5	x	93,5		200
7. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges / Valeur ajoutée (%)	-0,2	x	2,5		5,8		12,2		197
8. Charges des dettes / Valeur ajoutée (%)	0,8		0,8	x	1,8		4,9		178
9. Rentabilité nette des capitaux propres après impôts (%)	0,1	x	0,2		10,3		29,3		227
(...)									
19. Capitaux propres / Ensemble des moyens d'action (%)	9,7	x	11,2		31,2		55,5		259
20. Acquisitions d'immobilisations corporelles / Valeur ajoutée (%)	1,7		1,0	x	3,0		7,8		170
21. Acquisitions d'immobilisations corporelles / Immobilisations corporelles au terme de l'exercice précédent (%)	11,3		10,9	x	23,5		80,0		179

* Q1, Q2 et Q3 sont les trois valeurs qui partagent le secteur en quatre groupes d'effectif égal et au-dessus desquelles se classent respectivement 75, 50 et 25% des entreprises de ce secteur.

Les ratios du secteur relatifs à cet exercice sont calculés au départ des comptes annuels disponibles en septembre 2005.

Bien que provisoires, ces valeurs peuvent être considérées comme représentatives de la population définitive.

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

6. Des statistiques: www.centraledesbilans.be, onglet "*Tous les produits*"

Vous y trouverez:

ü Des liens vers des bases de données européennes:

1. **BACH** (*Bank for the Accounts of Companies Harmonised*) : La Centrale des bilans établit, au départ des comptes annuels des sociétés belges, des statistiques destinées à être intégrées dans la base de données européenne BACH. Celle-ci, gérée par la Commission Européenne, reprend les statistiques harmonisées des comptes annuels des entreprises non financières de 11 pays européens, du Japon et des Etats-Unis.
2. **ESD** (*European Sectoral References*): La Centrale des bilans fait partie d'un groupe de travail qui, sous l'égide du Comité Européen des Centrales de Bilans (ECCBSO), a développé un outil qui fournit des ratios destinés à contribuer à l'analyse du risque. Les 28 ratios que compte la base de données sont calculés par secteur et portent sur la structure financière, les marges et la rentabilité des entreprises non financières. Les données disponibles sont celles de l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne.

2. Que trouver sur le site de la Centrale des bilans?

7. Les logiciels et formulaires: www.centraledesbilans.be, onglet "*Logiciels et formulaires*"

- ü Sofista et le protocole technique
- ü les critères de taille
- ü les schémas et formulaires pour les entreprises, les ASBL et fondations et le bilan social

Questions?

